

Édition 2014



Ville de
Roques-sur-Garonne



DICRIM

LE DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS

Document à conserver



La volonté municipale est de garantir les meilleures conditions de sécurité possibles et l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant certains phénomènes.

La meilleure des préventions commence, pour chacun d'entre nous, par la prise de conscience du risque. Pour cela il faut être informé.

C'est la raison d'être du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Ce guide pratique de sensibilisation, diffusé à l'ensemble de la population Roquoise, fait partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré en direct par la municipalité aidée par les services de prévention des risques de la préfecture.

Il a pour objectif de :

- > Décrire les risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée ;
- > Mettre en avant les actions prévues par la municipalité visant à réduire les effets d'un danger ;
- > Vous informer sur les risques majeurs identifiés ;
- > Vous indiquer les consignes de sécurité à adopter face à un danger.

Parce qu'il est essentiel d'avoir les bons réflexes en cas d'accident grave ou d'évènement naturel exceptionnel, je vous invite à consulter, à relire régulièrement ce document et à le conserver précieusement dans un lieu sûr et facile d'accès.

Bien informé, chacun sera ainsi à même de se préparer de façon responsable et citoyenne aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour de plus amples renseignements concernant ce DICRIM.

Le Maire
C. CHATONNAY

Glossaire :

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DGA – Direction Générale adjointe

PCS – Plan Communal de Sauvegarde

TMD – Transport de Matières Dangereuses

Index :

PAGE 3 – **L'Organisation Communale de Crise**

PAGE 4 – **Les Risques d'Inondations**

PAGE 6 – **Plans de Préventions des Risques**

PAGE 8 – **En cas de Tempête**

PAGE 9 – **En cas de Vague de Froid • Le Risque de Pandémie Grippale**

PAGE 10 – **Le Risque de Canicule • En cas de Tremblement de Terre**

PAGE 11 – **Transport de Matières Dangereuses • Le Risque Nucléaire**

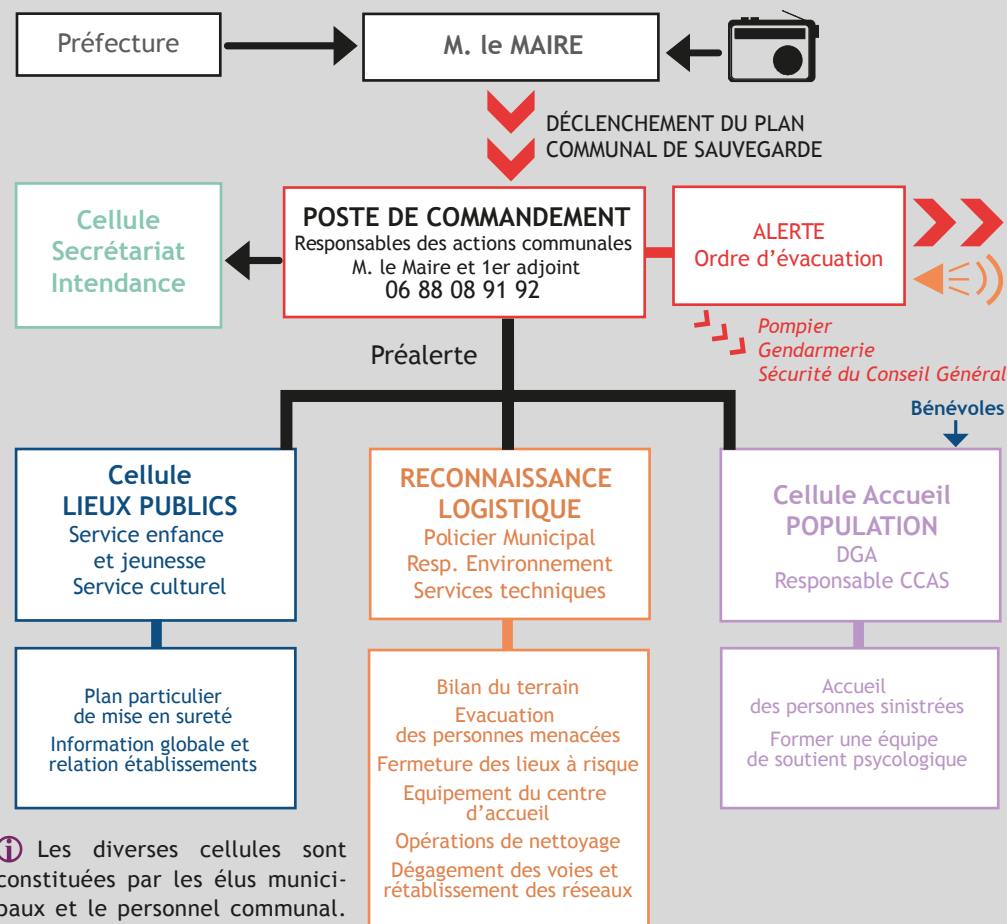
L'organisation COMMUNALE DE CRISE

Le Plan Communal de Sauvegarde aide la commune à faire face aux différentes situations auxquelles elle peut être confrontée.

Il prévoit l'organisation à mettre en place autour du Maire et prépare les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement face à une crise.

La Mairie se charge de la gestion de tout évènement de sécurité civile. Le PCS concerne l'ensemble des acteurs communaux qui connaissent leurs missions. Leur répartition doit tenir compte :

- > des capacités réelles de la commune
- > de l'organisation habituelle de la commune



La commune peut connaître des épisodes de crues de la Garonne - comme en 1875 - qui ont pour conséquences d'inonder la zone du ramier dans sa totalité ainsi que le bas des terrains situés côté Garonne du chemin Lagrange. Cela peut entraîner des dégâts très importants sur la commune. Des incidents peuvent également provoquer la rupture d'un barrage sur un affluent de la Garonne ou de l'Ariège.



Les risques d'INONDATIONS

Les riverains menacés seront avisés en temps voulu par la Police Municipale. Sur les pages suivantes les zones à risques sont mises en avant en cartographie.

AVANT Suivi de la situation sur www.vigicrues.gouv.fr

Je place en sûreté toutes les substances dangereuses dans un endroit étanche, et sous plastique mes papiers important.

Je repère mes réseaux de gaz et d'électricité.

Je prépare l'équipement de base (aliments, médicaments, papiers d'identité, téléphone portable, lampe de poche etc.) puis imperméable et bottes, éventuellement un sac de couchage ou des couvertures pour les jeunes enfants.



Je dois : > préparer la mise à l'abri ou l'évacuation ;
> rester à l'écoute des consignes des autorités et me renseigner auprès de ma mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir ;
> déterminer les dispositions à prendre pour mes animaux.

Lorsque l'eau monte, plusieurs dangers pour la santé apparaissent : Électrocution, pollution, explosion, noyade et contusions. Adopter les bons comportements me permet de mieux y faire face.

SI L'EAU MONTE



Ma voiture n'est pas un abri • Je ne dois ni aller chercher les enfants à l'école / crèche, ni évacuer les lieux sauf grand danger ou consignes des autorités • Je n'appelle pas les secours sans réel danger • Je ne retourne jamais chercher un objet oublié dans un endroit inondé • Je n'utilise pas les équipements électriques.

Je coupe sans attendre gaz, chauffage et électricité.

Je ferme les poubelles et les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.

Je m'informe et respecte les consignes des secours diffusées sur France Inter 87.9 FM et 88.1 FM, Sud Radio 101.4 FM, France Info 105.5 FM.
(poste avec piles chargées)



Je pense aux personnes âgées ou handicapées.

Je m'installe en hauteur.

Je me confie chez moi, si possible.

Lors d'un ordre d'évacuation, le lieu d'hébergement communal est la tribune de foot – en cas d'évènement extrême, la municipalité m'orientera vers des communes voisines.



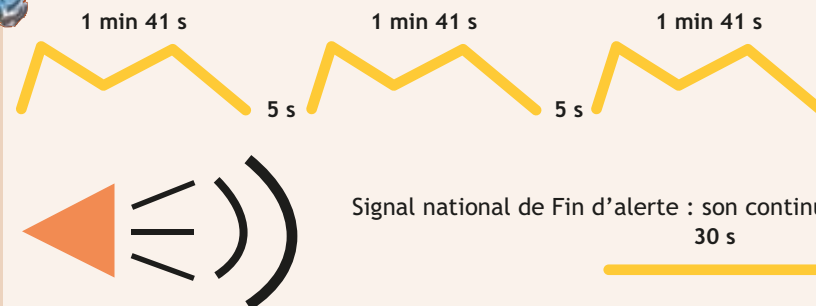
Codes sonores diffusés par la sirène

La commune de Roques dispose d'une sirène installée sur le bâtiment de la Mairie. Cette sirène sera utilisée lors d'un risque survenant sur son territoire communal.

La modulation ci-dessous correspond au signal du Réseau National d'Alerte et sera employée pour prévenir de toute situation de péril imminent.

La municipalité possède d'autres moyens et méthodes d'alerte pour informer et prévenir les Roquois avec assez d'anticipation.

Signal national d'alerte : son modulé



Signal national de Fin d'alerte : son continu
30 s



APRÈS **Je** m'assure auprès de ma mairie, avant de boire, que l'eau du robinet est potable. J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.

Je jette toute denrée altérée pour éviter une intoxication alimentaire.

Je place les animaux morts sous sac plastique et prévient ma Mairie.

Je respecte les consignes d'utilisation des groupes électrogènes et les place à l'extérieur.

En cas de dégâts, je fais rapidement une déclaration de catastrophe naturelle auprès de mon assureur, et je fais appel à des professionnels pour la remise en état de mon habitation – installation électrique et chauffage.

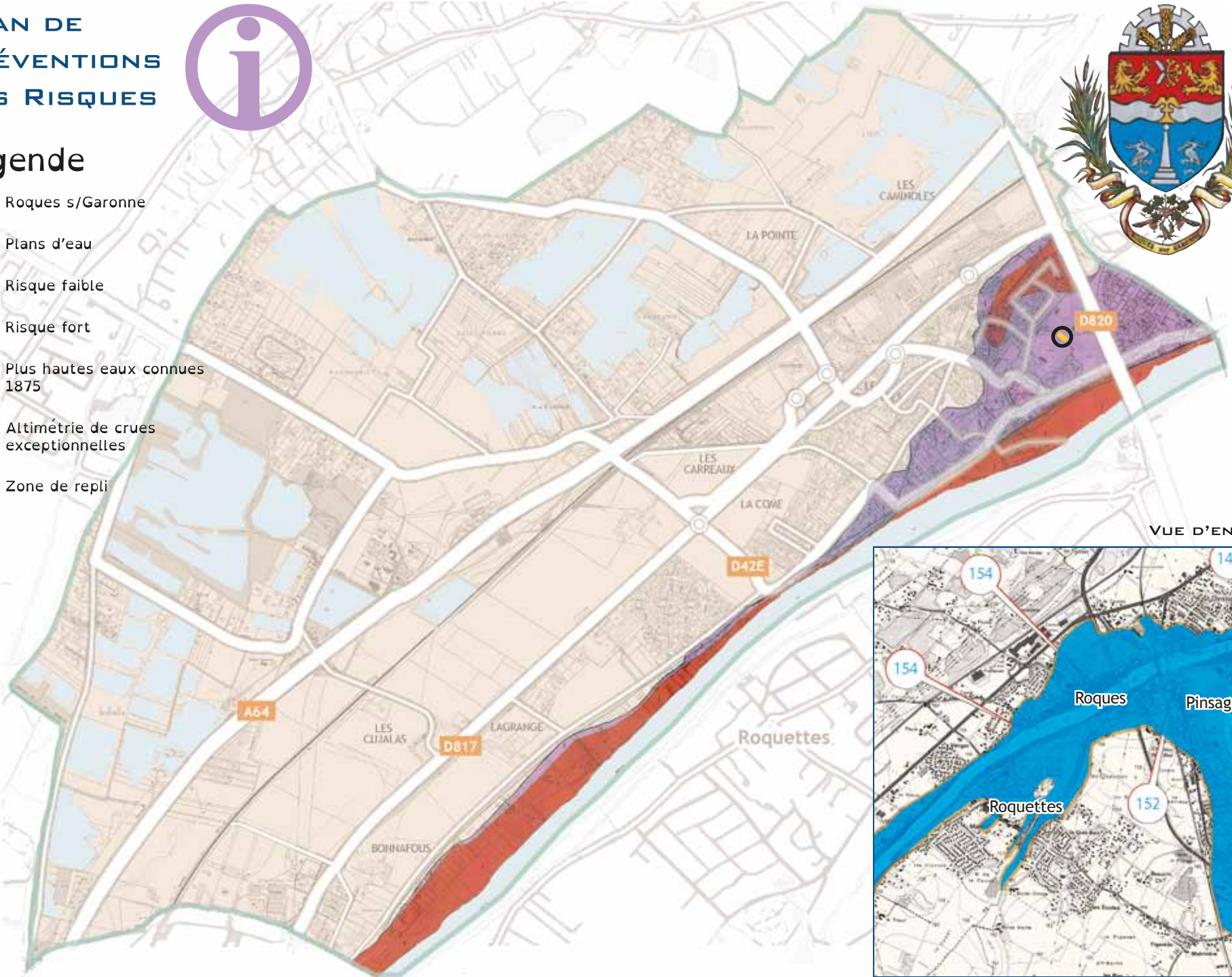
Je désinfecte les lieux, j'aère souvent et je chauffe très doucement pendant quelques jours – pas de chauffage d'appoint au bois, gaz, ou fioul en permanence.

PLAN DE PRÉVENTIONS DES RISQUES

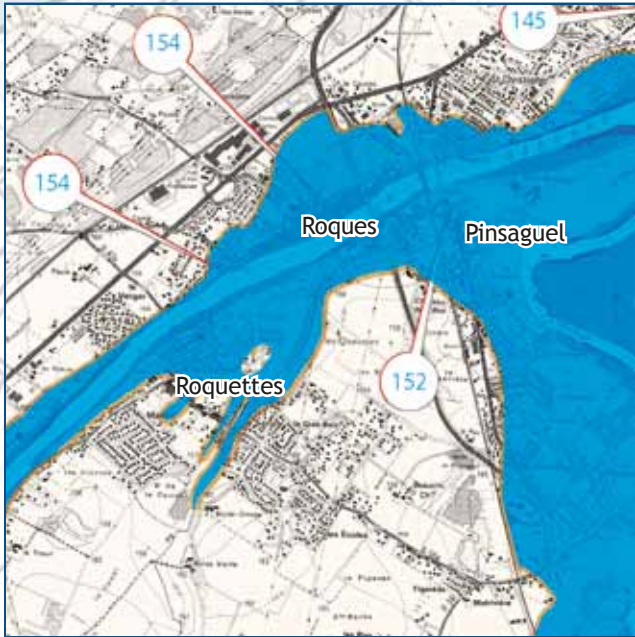


Légende

- Roques s/Garonne
- Plans d'eau
- Risque faible
- Risque fort
- Plus hautes eaux connues 1875
- Altimétrie de crues exceptionnelles
- Zone de repli



VUE D'ENSEMBLE





Les phénomènes climatiques principaux sont la neige, le verglas et la tempête.
L'alerte est déclenchée en cas de chutes de neige abondantes sur la commune, ou de tempête.

Les risques d'évènement CLIMATIQUE

AVANT Suivi de la situation sur www.meteo.fr ou répondeur d'information météorologique (32 50)

Je ferme portes et volets.

Je prépare l'équipement de base (médicaments, papiers d'identité, téléphone portable, lampe de poche, couverture etc.) Puis je prévois de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson.

Si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès des services municipaux qui ont des équipes d'aide et de secours.

Je respecte les consignes d'utilisation des groupes électrogènes et ne les place pas à l'intérieur – pas de chauffage d'appoint au bois, gaz, ou fioul en permanence.

Des risques nouveaux apparaissent lors d'une intensité climatique exceptionnelle : Chute d'arbre et de toit, coupure électrique, fermetures des réseaux routiers et ferroviaire, hypothermie, gelures. Adopter les bons comportements me permet de mieux y faire face.



EN CAS DE TEMPÊTE On parle de tempête lorsqu'une dépression provoque des vents violents - dépassant 89 km/h - de fortes précipitations et parfois des orages.

J'ai placé à l'intérieur de mon habitation tous les objets susceptibles d'être emportés.

Je débranche les appareils électriques et les antennes de télévision.

Rester chez moi est la meilleure protection.

Je m'informe quant à la survenue de nouveau risque et respecte les consignes des secours diffusées sur France Inter 87.9 FM et 88.1 FM, Sud Radio 101.4 FM, France Info 105.5 FM (poste avec piles chargées)

En cas d'obligation de déplacement, je dois :

> rouler doucement. Respecter, en particulier, les déviations mises en place ;

> signaler mon départ et ma destination à mes proches.

À LA FIN, je coupe branches et arbres qui menacent de s'abattre.

J'évalue les dégâts : je m'éloigne des points dangereux et répare ce qui peut l'être sommairement – toiture notamment.

Je pense aux personnes âgées ou handicapées, et je me mets à la disposition des secours.



La consommation d'alcool ne réchauffe pas • Je n'obstrue pas les grilles de ventilation du logement • J'évite de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux • J'évite les efforts physiques et les activités de plein air, surtout dangereux pour les personnes âgées.



EN CAS DE VAGUE DE FROID

L'épisode de grand froid, où les températures sont anormalement basses, dure au moins deux jours.

Je me nourris convenablement.

Je chauffe sans surchauffer et j'aère mon logement.

Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls.



En cas d'obligation de sortie, je dois :

> couvrir mes extrémités, puis le nez et la bouche pour respirer moins d'air froid, et mettre plusieurs couches de vêtements et un coupe-vent imperméable.

> vérifier l'état de mon véhicule ;

> me renseigner sur les conditions de

circulation sur www.bison-fute.equipement.gouv.fr ;

> emporter l'équipement de base et une boisson chaude.

Si je suis bloqué en voiture, je dois :

> faire tourner le moteur 10 minutes toutes les heures en vérifiant que la neige ne bouche pas le tuyau d'échappement ;

> maintenir une bonne circulation du sang, en bougeant mes membres ;

> entrebailer la fenêtre pour un bon apport en oxygène ;

> économiser ma batterie en coupant les phares.

À LA FIN, je m'assure auprès de ma mairie, avant de boire, que l'eau du robinet/puits est potable et je fais couler l'eau afin de nettoyer le réseau.

Je jette toute denrée altérée pour éviter une intoxication alimentaire.

hypothermie : si ma température corporelle descend en dessous de 35 °C – risques graves pour ma santé.

gelures : les extrémités de mon corps deviennent d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores. Je risque l'amputation.

Autre risque majeur: PANDÉMIE GRIPPALE

Fièvre, courbatures, toux persistante, maux de tête, fatigue intense, frissons... la grippe entraîne parfois des complications dramatiques chez les plus fragiles. La menace d'une pandémie grippale apparaît si le virus est hautement pathogène.

Je me lave les mains plusieurs fois par jour et surtout après avoir toussé ou m'être mouché • J'utilise des mouchoirs en papier à usage unique • J'aère bien mon intérieur pour renouveler l'air • J'évite les contacts avec les personnes infectées par le virus de la grippe

• Je souhaite me faire vacciner : pour plus d'efficacité, il est recommandé de le faire vers la mi-octobre – à renouveler chaque année.

Pour maintenir mes défenses naturelles , je dois : > Bien dormir et me détendre – mon organisme reposé se défendra mieux contre les virus ;

> Faire de l'exercice régulièrement en essayant de marcher au moins 20 minutes par jour.

La commune de Roques a connu principalement un évènement majeur de canicule en 2003. Depuis la cellule est en veille chaque été avec parfois un déclenchement de plusieurs jours, sans incidence réelle sur la population.



Le risque de CANICULE

La nuit, la température ne baisse presque pas, et cela dure plusieurs jours. Cette période est propice à certaines pathologies ou à l'hyperthermie, et à la sécheresse.

hyperthermie : température > 40° et altération de la conscience.

Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C.

Dans les autres cas, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

LES BONNS RÉFLEXES : Je porte des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau.

Je m'organise avec ma famille, mes voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.

Si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès des services municipaux qui ont des équipes d'aide et de secours.

Je mange normalement même en l'absence de sensation de faim.

Je bois beaucoup d'eau, je n'hésite pas à en prendre sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes)

En cas de travail extérieur, je dois : > Protéger ma peau et ma tête du soleil ; > Faire des pauses régulières.



EN CAS DE TREMBLEMENT DE TERRE

La situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité est la zone 1 : sismicité très faible.

À titre préventif, je peux : > privilégier les constructions parasismiques ;

- > évaluer la résistance de mon logement ;
- > repérer les points de coupure gaz-eau-électricité ;
- > fixer les appareils et les meubles lourds ;
- > éviter de placer des objets lourds sur des étagères ;

Je repère un endroit où il serait possible de me mettre à l'abri.

Je prépare l'équipement de base (médicaments, papiers d'identité, téléphone portable, lampe de poche, couverture etc.)

Lors d'une secousse, je me mets à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse, ou sous un meuble solide ou un porche et je m'éloigne des fenêtres.

Suite à une secousse, je m'éloigne de tout ce

qui peut s'effondrer et me tiens informé de la situation en écoutant la radio.



Ne pas rester sous des fils électriques ou sous un pont • Je ne dois pas aller chercher les enfants à l'école / crèche • J'évite de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux • Si je conduis, je m'arrête et je ne descends pas de mon véhicule avant la fin de la secousse • Je ne pénètre jamais dans les maisons endommagées.

Le risque TMD est consécutif à un accident dans le Transport de Matières Dangereuses, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisations à proximité de la RD 817, la A64 et les itinéraires d'approvisionnement de la station service. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Le risque de TRANSPORT DE MARCHANDISE DANGEREUSE



VIGILANCE

Il s'agit de matières explosives, inflammables, toxiques, comburantes, infectieuses, corrosives, radioactives.



Leur conditionnement et leur transport répondent à des prescriptions spécifiques. On distingue les principaux dangers suivants : Explosion, incendie, dispersion de produits dangereux.

Une base de données sur les matières dangereuses peut être consultée sur : www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie2-339.htm

Etant donné le caractère imprévisible des accidents de TMD (diversité des dangers, des lieux d'accidents probables, des causes, etc.), on peut difficilement déterminer une phase de vigilance.

Si je suis témoin, je dois : > immédiatement prévenir les pompiers 18 et les gendarmes 17 en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes ;

> si possible indiquer le numéro du produit, le code danger (panneaux oranges sur le véhicule) et la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...) ;

EN CAS DE NUAGE TOXIQUE, je fuis perpendiculairement au vent et je me confins dans le bâtiment le plus proche (et invite les autres témoins à faire de même).

Je bouche portes, fenêtres, aérations, cheminées.

Je m'informe des consignes diffusées sur France Inter 87.9 FM et 88.1 FM, Sud Radio 101.4 FM, France Info 105.5 FM. (poste avec piles chargées).

DÈS QUE POSSIBLE — ce sont les pompiers sur place qui indiquent que les effets engendrés par l'accident sont terminés — j'aère le local et je m'assure auprès de ma mairie, avant de boire, que l'eau du robinet/puits est potable.



Je ne fume pas. Je ne dois pas aller chercher les enfants à l'école / crèche. J'arrête la ventilation ou la climatisation, je m'éloigne des portes et des fenêtres.

Autre risque majeur: LE RISQUE NUCLÉAIRE



En tant que commune de Haute-Garonne, département limitrophe du Tarn-et-Garonne où se trouve une centrale nucléaire (site de Golfech à 80km), Roques bénéficie d'un plan communal de distribution d'iode stable. Des comprimés seront donc distribués à l'ensemble de la population en cas d'accident.

le Pense-bête

DANS TOUS LES CAS DE DANGER OU D'ALERTE

Dès maintenant je me fais connaître si je suis sous assistance respiratoire ou si j'ai de gros problèmes de mobilité.

1. S'abriter

Si possible se confiner chez soi. Le lieu d'hébergement communal, en cas d'évacuation, est la tribune du foot.



2. Rester informé

France Inter 87.9 FM, 88.1 FM

France Info 105.5 FM

Sud Radio 101.4 FM

Bulletins de suivi et d'alerte :

www.meteofrance.com, www.vigicrues.gouv.fr

3. Ne pas téléphoner sans réel danger

Garder son calme, les réseaux doivent rester libres pour les secours.



4. Respecter les consignes

Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge.



- Je pense aux personnes âgées ou handicapées.
- Je prépare un plan d'organisation dans mon quartier.
- Je remarque une personne en danger – je préviens le SAMU : 15.
- Il existe des procédures pour les personnes bénévoles se rendant spontanément en mairie pour proposer leur contribution.

Mon sac d'urgence – en cas de confinement ou évacuation

Objets de première nécessité : 6L d'eau en petites bouteilles par personne • Nourriture énergétique demandant ni cuisson ni eau • Lampe de poche • Radio autonome • Trousse médicale • Double de clés de voiture et domicile.

À prévoir également : Papiers importants • Mes médicaments • Téléphone portable chargé • Moyen de paiement • Vêtements et couvertures • Papier toilette • Jeux divers.

Responsables des actions communales

Maire ou Adjoint de permanence mairie de Roques – **06.88.08.91.92**

Informations générales sur les risques majeurs

Portail de la prévention des risques majeurs du Ministère **www.prim.net**

Historique de catastrophes recensées pour la commune

<http://diagnostic-ernt.info/etat-risques-roques-31458>